



## **Rapport de la commission au Conseil communal**

**Date de la séance :** 21.05.2024

**Titre :** Comptes 2023

**Préavis n° :** Cliquez ici pour entrer du texte.

**Rapport n° :** Cliquez ici pour entrer du texte.

Madame la Présidente,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances chargée d'examiner les comptes 2023 était composée de :

PLR 1: M. Sandy Warth  
PLR 2 : M. Marc Veraguth  
PLR 3 : M. Guillaume Graf  
PS 1 : M. Marco Caffaro  
PS 2 : M. Michael Crottaz  
Verts.es 1 : M. Cyril Duruz  
Verts.es 2 : M. Erich Dürst  
Vert'lib : M. Nicolas Garoflid  
UDC : M. Yves Fauth

Monsieur Nicolas Garoflid et Monsieur Cyril Duruz étaient absent excusés.

**Représentant-e-s de la Municipalité :** M. Alain Monod et M. Roland Perrin

**Invité-e :** Mme Steiner Cheffe des finances ad interim d'Épalinges

### **Introduction**

M. le Syndic nous explique que la situation est particulière suite au départ du Municipal des finances et du boursier. Il ajoute que, dans cette phase de transition, la commune a été aidée d'une fiduciaire afin d'établir les comptes . Il note que les comptes sont arrivés un peu plus tard que d'habitude à cause de cette transition.

S'agissant des comptes, il nous explique qu'il y a eu quelques modifications sur la forme, afin de nous préparer au mieux au nouveau modèle comptable harmonisé « MCH2 ».



## Discussion générale

### Questions générales :

Un commissaire regrette que les commentaires (aux pages 73 et suivantes) soient moins étoffés. Il trouve que cela rend la compréhension des comptes plus difficile. Il pense qu'il serait non seulement judicieux d'expliquer des dépassements, mais également des dépenses significativement inférieures au budget ou des changements d'approches.

Il est répondu au commissaire que les commentaires devraient être mieux étoffés lors des exercices suivants.

### Page 5 : Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement, provisions, fonds de régulation, fonds spéciaux :

Un commissaire explique qu'il serait favorable à ce que les règles d'attribution de dissolution de ces fonds et provisions, soient communiquées au Conseil, ou au moins à la CoFin, sous une forme écrite.

Mme Steiner explique qu'il ne sera plus possible avec MCH2 d'attribuer des montants à des fonds de réserve sans un règlement d'attribution. Il faudra faire un règlement pour chaque fonds. Elle nous explique également que la commune passera à MCH2 au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

### Page 5 : Amortissements obligatoires :

Un commissaire trouve que le libellé 'Autres subventions' ne lui semble pas adéquat. Il aimerait savoir ce que ce compte couvre.

Il lui est répondu que le compte s'appelle subventions et participations et qu'il est surtout lié à des amortissements sur des participations.

Un commissaire se demande comment les amortissements obligatoires théoriques sont calculés. Il demande en particulier comment les projets de Bois-Murat, la Route de Berne ou de la caserne des pompiers sont amortis. Il souhaite savoir si les amortissements sont de 0, car il s'agit de travaux en cours de construction ou si la commune procède autrement.

Mme Steiner explique que les amortissements sont calculés à partir de la fin des travaux, et qu'après la première année, les amortissements budgétés et finaux sont identiques.

### Page 5 : Résultat ajusté sans amortissements extraordinaires :

Un commissaire note que ce libellé ne lui paraît pas tout à fait juste. En effet, il note que si nous n'avions pas fait d'amortissements anticipés, nous aurions certainement diminué les attributions aux fonds et provisions afin d'arriver à un résultat plus équilibré.

M. le Syndic profite de cette remarque pour nous indiquer que le calcul de la marge d'autofinancement a été modifié.

### Page 6 :

Un commissaire demande où se trouve dans les comptes 2023, le solde des décomptes aux péréquations intercommunales.

Mme Steiner répond que cela se trouve sur le compte 2200.4520.011 et dans le compte 7200.4515.020



Page 7 *tableau de comparaison avec écarts Comptes / Budget 2023*

Un commissaire s'interroge sur les raisons pour lesquelles les amortissements sont inférieurs d'un million par rapport au montant dans le budget. Il se demande si on porte au budget les amortissements théoriques, sans tenir compte des amortissements anticipés déjà effectués.

Mme Steiner explique que c'est lié à des travaux qui ne sont pas terminés selon le calendrier initial et donc que nous ne pouvons pas encore amortir ces travaux.

Un commissaire s'étonne que les écritures internes soient tellement plus basses que prévu initialement dans le budget.

Mme Steiner explique que c'est lié aux comptes 4500 et 4501 ( en lien avec les égouts). Des explications plus fournies sont données dans la deuxième partie de ce rapport.

Page 9 : *2.1. Autorités et personnel :*

Un commissaire demande des informations complémentaires sur l'évolution des ETP de la commune.

M. le Syndic explique que nous avons 107 personnes engagées en CDI (environ 85.4 ETP) et 11 personnes en CDD.

Le commissaire note que nous sommes en-dessous du nombre d'ETP dans le budget.

Page 9 : *2.2 Biens, services et marchandises :*

Un commissaire note que toute une série de postes présente des dépenses non réalisées. Il se demande si c'est dû à un budget trop généreux ou s'il s'agit de mesures d'économies. S'il s'agit de mesures d'économies, il se demande si elles ont un impact sur les conditions de travail et les prestations aux usagers.

M. Le Syndic note qu'il y a une bonne maîtrise des charges et que certains postes n'ont pas pu être occupés aussi vite que prévu. Globalement, c'est dû à des dépenses prévues qui n'ont pas encore eu lieu. Il n'y a donc pas d'impact sur les prestations.

Page 9 : *2.3 Intérêts passifs*

Un commissaire note que les investissements nets sont de plus de 13 millions et l'augmentation des dettes de presque 20 millions. Il souhaite des explications sur ce point.

Mme Steiner nous a expliqué qu'il y a eu un emprunt à court terme qui a été fait suite à l'externalisation de la perception de la taxe foncière au canton, car le canton envoie les factures à la fin de l'année alors que la commune les envoyait au début de l'année.

M. le Syndic note que les revenus de la taxe foncière ont augmenté suite à l'externalisation de la taxation au canton.

Page 12: *Point 5 Trésorerie et endettement*

Un commissaire se demande pourquoi l'achat et la vente de terrain sont compris dans le flux lié à l'activité et non pas dans le calcul des flux liés aux opérations d'investissements.

M. le Syndic explique qu'effectivement, cela devrait être inclus dans les flux liés aux opérations d'investissements.



### Pages 15

Un commissaire demande quand l'augmentation des amortissements liés aux nouveaux investissements va se faire ressentir. Il note qu'il est fait mention d'une charge d'amortissement supplémentaire de 2 millions par an sur 30 ans et il souhaiterait savoir quand ces amortissements vont commencer à peser sur nos comptes communaux.

Mme Steiner explique que c'est lié à l'avancée des travaux et que, par conséquent, nous n'avons pas une vision claire pour l'instant.

### Questions sur les comptes :

#### *1010.4809.090 : Prélèvement sur fonds de réserve et renouvellement*

Plusieurs commissaires s'étonnent de trouver cette imputation dans ce centre de coût et demandent plus de détail sur ce prélèvement.

Il leur est expliqué qu'il s'agit de la dissolution du fonds COVID et pour 5'000 CHF d'un prélèvement sur le fond FEED en faveur de Terre des hommes.

#### *1300.3185.010 Honoraires et frais d'études*

Un commissaire souhaite savoir si l'externalisation de la gestion des salaires est provisoire ou pas.

M. le Syndic répond que c'est provisoire, mais que la durée de l'externalisation n'est pas encore connue. Il nous explique que le but est de réintroduire en interne la gestion des salaires.

#### *1500.3170.020 : Réceptions et manifestations:*

Un commissaire s'étonne du commentaire qui explique qu'il n'y a pas un dépassement de plus de 50'000 CHF, car ce montant est compensé par des revenus supplémentaires. Le commissaire indique qu'il lui semble que cette façon de faire va à l'encontre du principe de non compensation.

Il lui est répondu que le principe de non compensation est bien respecté en procédant ainsi. En effet, les charges ont augmenté sur ce poste, car les ventes de billetteries ont augmenté. Il est expliqué qu'il faut bien séparer les produits des charges. Par contre, dans l'analyse de dépassement de budget, il faut analyser les deux postes. En effet, le compte de charge a un excédent, mais le compte de produit a un excédent également.

Le commissaire trouve cette façon de faire étrange et problématique s'il y a de gros revenus, mais que dans le cas présent, ce n'est pas problématique.

#### *1520.3653.050 Subventions aux sociétés:*

Un commissaire souhaite connaître la raison de la baisse des subventions aux sociétés.

Il est noté que les subventions sont liées aux demandes des sociétés et qu'il s'agit de petits montants.

#### *1800 Participations aux transports publics*

Un commissaire note l'augmentation de presque 1 million par rapport à 2022, alors que la ligne 44 n'est pas encore là.

M. le Syndic explique qu'en 2022 les dépenses étaient basses grâce aux aides covid et donc qu'il s'agit d'une mauvaise base de comparaison. Il note que la hausse des coûts est aussi liée à la hausse des coûts sur l'électricité.



*1900.4359.010 Attribution au fonds matériel informatique*

Un commissaire note qu'il y a plusieurs attributions non budgétées, comme les 300'000 CHF attribués pour le matériel informatique, et qu'il n'y a pas de commentaire.

Le commissaire trouve qu'il faudrait avoir plus d'information sur la raison de ces attributions. Il est expliqué qu'il s'agit d'une décision de la municipalité.

*3500.3803.010 : Attribution fonds entretien de bâtiments*

Un commissaire s'étonne de trouver cette écriture dans le compte concernant le collège de la Croix-Blanche.

Mme Steiner explique que l'on procède de la sorte, car la commune n'a pas de compte général, et donc on utilise le compte le plus important.

*4000.3123.000 Electricité*

Un commissaire s'étonne que l'on dépense 20'000 CHF d'électricité pour les véhicules électriques de la Commune alors que nous n'avons qu'un seul véhicule électrique.

M. le Syndic explique que cette charge est liée aux bornes électriques et que nous n'avons pas encore connaissance des revenus produits par ces bornes.

*4000.4312.020 Taxe énergie et émoluments pour usage du sol communal (SI)*

Un commissaire se demande pourquoi on passe à 1'022'000 CHF de revenus alors que nous avons 350'000 CHF au budget et que nous avons reçu 495'000 CHF en 2022.

Mme Steiner explique que toute la facture 2022 n'a pas été mise sur le compte 2022 et que pour 2023, nous avons toute l'année 2023 et en plus 281'000 CHF en lien avec l'exercice 2022.

*4300.3142.000 Réfection trottoirs*

Un commissaire se demande si cette dépense de 117'000 a été prévue dans le budget ou dans un préavis.

Il est répondu que ce point doit encore être vérifié.

*4300.3189.000 : Frais divers*

Un commissaire note que selon le commentaire, il s'agit de personnel intérimaire. Il se demande si cette charge ne devrait pas être comptabilisée dans le compte 3012.

Monsieur le Municipal Perrin explique qu'il s'agit de personnel temporaire qui nous est facturé par un prestataire externe.

*4400.3141.020 Entretien des édicules publics*

Un commissaire note que cette dépense de 115'000 CHF n'est pas au budget, il se demande si cette dépense est liée à un préavis.

Il est répondu que ce montant est inclus dans le préavis pour la mobilité. Il est par ailleurs expliqué que comme ce montant est dans les comptes de fonctionnement, il est amorti immédiatement.

*4501.3901.004, 4501.3902.005 et 4501.3909.090 Divers comptes d'imputations internes*

Plusieurs commissaires se demandent pour quelle raison les imputations internes prévues n'ont pas été effectuées.

Mme Steiner explique que pour respecter les bases légales, les frais inscrits dans les comptes 4500 doivent être financés par la taxe et non pas via les impôts.



*4600.3811.000 : Attribution réserve réseau d'égouts*

Un commissaire note que les attributions diminuent de manière importante par rapport à 2022 et au budget 2023.

Le Municipal Perrin explique que ce compte sert à équilibrer les comptes et qu'il faut attribuer des réserves pour de futurs travaux.

*4600.4342.031 : Taxes annules d'utilisations.*

Un commissaire s'étonne que les taxes soient inférieures aux comptes 2022 et au budget 2023.

M. Perrin explique que la consommation d'eau a diminué.

*6400.4272.040 : Concessions funéraires.*

Un commissaire souhaite des explications sur les raisons de la diminution des revenus de cette taxe.

Il est répondu que les revenus de la taxe d'inhumation sont liés à la demande de la population.

Page 73

Un commissaire relève une coquille : le commentaire concerne le compte 1800.3517.010 et non 1800.3517.000

Page 76 Total dépassements:

Un commissaire s'étonne du total de dépassement de 924'000 CHF. Il note que nous avons limité dans le préavis 19/2021 les dépenses imprévisibles et exceptionnelles à 500'000 CHF, avec une limite de 50'000 CHF par cas.

La réponse de la fiduciaire nous est transmise. Il nous est expliqué que plusieurs postes sont compensés par des revenus comme expliqué dans les commentaires, ces compensations couvrent des dépassements pour CHF 340'523.22. Il y a également des dépassements sur l'énergie qui n'est pas du ressort de la municipalité, soit CHF 102'526.21. Il y a des participations à des charges cantonales, intercommunales qui ne sont pas du ressort de la municipalité, soit CHF 37'883.60 (CSM et trafic régional). Il y a CHF 44'815.65 de dépassement sur le compte 1300.3185.010 mais cela est entièrement compensé aussi par une « non-dépense » sur le traitement du personnel (compte 1300.3011.000).

M. le Syndic note que la Municipalité a été plus transparente sur les dépassements que les années précédentes.

Questions sur le bilan :

Page 93

Un commissaire note qu'il y a un compte courant EPAREN sans montant indiqué pour 2023. Il se demande pour quelle raison est-il mentionné un compte courant et non pas une participation. Il demande également des informations sur les finances d'EPAREN.

M. le Syndic explique qu'EPAREN est une SA. Qui était dirigé par M. Perrin et M. Mischler. Il nous explique que la direction est maintenant tenue par Mme Dürst et Mme Crottaz. Il explique également que EPAREN commencera à payer une location pour les toits dès que tous les prêts seront remboursés.



Mme Steiner explique que la participation est incluse dans le Compte 9165.00.005. La participation a été partiellement amortie, mais M. Perrin confirme que les finances d'EPAREN vont bien.

Il nous est également expliqué que le compte courant EPAREN est utilisé par la commune pour payer certaines factures qui sont ensuite refacturées à EPAREN.

Un commissaire souhaite s'avoir pourquoi nous avons un compte 'Débiteurs – compte collectif (GEFI)' et 'Débiteurs – compte collectif (Abacus)'.

Il est expliqué que le compte GEFI est un vieux compte et que le compte collectif Abacus est le nouveau compte.

Page 95 :

Un commissaire souhaite savoir pourquoi il y a un compte 'Créanciers (Abacus). Il est répondu que comme pour les débiteurs, il s'agit d'un nouveau compte avec les nouveaux créanciers.

La commission remercie la cheffe des finances ad interim et les Municipaux pour leurs explications.

Amendement-s

Oui                      Cliquez ici pour entrer du texte.

Non

Soumis au rapport de la CoFin

Oui                      Non applicable

Non

Vœux/questions

Oui                      Cliquez ici pour entrer du texte.

Non



### Conclusions

C'est à l'unanimité de ses membres présents que la Commission des Finances vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter les comptes 2023 de la commune :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES**

- vu les comptes de la Municipalité arrêtés au 31 décembre 2023 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### **décide**

- **d'accepter les comptes de la Municipalité arrêtés au 31 décembre 2023**

Le président rapporteur de la  
commission  
Guillaume Graf

26 mai 2024



## LISTE DES PRÉSENCES

### **Séance I**

**Date de la séance** : 21.05.2024

<u>Fonction</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Présent</u>	<u>Excusé</u>
Président	Graf	Guillaume	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rapporteur *	Graf	Guillaume	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
///	///	///	///	///
Membres	Warth	Sandy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Veraguth	Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Fauth	Yves	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Garoflid	Nicolas	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Crottaz	Michael	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Caffaro	Marco	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Duruz	Cyril	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Dürst	Erich	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*\*La fonction de président et rapporteur peut être cumulée par la même personne !*